

Les demandes de prestations doivent uniquement être faites par les salariés

RENSEIGNEMENTS SALARIE

Nom: Prénom:

Adresse:

Code postal: Ville:

Téléphone: Matricule:

E mail :@

Votre quotient familial : QF1 QF2 QF3 QF4 QF5 QF6

Pour les QF 2 à QF 6 joindre la photocopie de votre feuille d'impôt 2017 du foyer fiscal sur les revenus 2016

SEJOUR EN CENTRE AERE ENFANT :

NOM : **Prénom :** **Date de naissance :**

ATTENTION: les 2 encadrés ci-dessous sont à remplir impérativement et exclusivement par un centre aéré (Centre de Loisirs Sans Hébergement) qui percevra le chèque

Lieu : du au 2018

Nombre de jours: X **Montant journalier** = **Montant total** €

Nom du centre aéré (C.L.S.H):

Adresse:

Code postal: Ville:

Code APE: SIRET:

N° d'agrément DDJS :

Chèque à établir au nom de :

Fait à: le:

cachet

Je soussigné,*

responsable du centre aéré atteste que les informations concernant le séjour sont exactes

Signature du responsable :

***Ligne à remplir impérativement.**

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION CENTRE AERE

Chaque enfant du salarié du Groupe BRITTANY FERRIES peut bénéficier **d'une participation du CE calculée selon votre quotient familial, plafonnée à 100€ par an et de 130€ pour un enfant invalide.**

Cette aide est accordée aux enfants de **4 à 12 ans révolus**, et sans limite d'âge si l'enfant est invalide.

Il existe 6 tarifs établis en fonction de votre QUOTIENT FAMILIAL FISCAL

TARIF	Applicable aux familles ayant un QF :	Participation du CE (dans la limite du tarif journalier du CLSH)
QF 6	QF < 8 386€	10€ maximum par jour
QF 5	8 387€ < QF < 9 406€	9€ maximum par jour
QF 4	9 407€ < QF < 10 436€	8€ maximum par jour
QF 3	10 437€ < QF < 11 466€	7€ maximum par jour
QF 2	11 467€ < QF < 12 496€	6€ maximum par jour
QF 1	12 497€ < QF	5€ maximum par jour

ATTENTION : pour bénéficier des tarifs, vous devez calculer votre Quotient Familial Fiscal (QF) en divisant votre revenu imposable par le nombre de parts soit :

$$\text{QUOTIENT FAMILIAL (QF)} = \frac{\text{REVENU IMPOSABLE}}{\text{NOMBRE DE PARTS}}$$

Une photocopie de votre feuille d'imposition **2017 avec vos revenus 2016** est à joindre **obligatoirement** avec votre demande. (sauf tarif QF 1)

En cas **d'oubli ou non justification**, il vous sera attribué la participation du tarif **QF1**.

NB : En 2018 le montant total de la participation financière du CE sur toutes les prestations qu'il vous propose (Allocation sportive ou culturelle, location vacances, CH. Vacances, voyages, colonies,...) est plafonné à 900€ par salarié mais ne sont pas inclus dans ce montant les chèques cadeaux pour le Noël des enfants, les Chèques CADHOC pour Événement Familial, les CESU.

Quelques règles à respecter:

Pour bénéficier de cette allocation, le salarié devra:

- Avoir une ancienneté égale ou supérieure à 6 mois et être présent dans l'Entreprise au moment de la demande.
- Remplir l'encadré salarié et faire remplir par l'association ou l'organisme de son choix la partie correspondante pour l'activité centre aéré.

Toutes les allocations sont attribuées par année civile.

Pour nous aider à régler votre demande rapidement, remplissez votre attestation correctement en nous adressant **un exemplaire par personne**. Vos demandes seront traitées dans un délai maximum de 20 jours.

Cette attestation est à renvoyer à:

COMITE d'entreprise du Groupe Brittany Ferries
Port du Bloscon – CS60072 - 29688 ROSCOFF CEDEX

Tel: 02.98.29.28.96

email : bai.ce@brittany-ferries.fr

Site internet : www.ce-brittanyferries.com